



Procès-verbal Assemblée générale Jeudi 31 août 2023

Procès-verbal :

Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Mot de bienvenue de madame Painchaud qui en est à sa première rentrée scolaire à Saint-Anselme. Elle effectue la présentation de l'équipe-école et annonce trois (3) postes disponibles comme surveillants de dîner au SDG à 1h30 par jour de 11h20 à 12h50.

Nomination d'une présidente, d'une secrétaire d'assemblée et présidente d'élections

La nomination de la présidente de l'assemblée Caroline Favreau, la présidente des élections Annie Jonhson ainsi que la secrétaire d'assemblée Annie Vaillancourt se fait par Madame Painchaud.

Aucune objection à cette proposition.

Adoption du procès-verbal de l'AG du 1^{er} septembre 2022

La présidente d'assemblée, Madame Favreau, fait un topo de l'Assemblée générale de l'année 2022. Adoption du procès-verbal de l'AG du 1^{er} septembre 2022
Approuvé par Marie-Claire Lemieux et appuyé par Julie Quintal.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture et adoption de l'ordre du jour présentées par Madame Favreau.

Appel aux bénévoles pour l'OPP

Madame Marlène Clisson, membre de l'OPP, présente l'OPP et les différentes activités qui ont été réalisées en 2022-2023, soit les sapins de Noël; le marché, le BBQ, la distribution des bonbons d'Halloween. Elle invite les parents à se joindre à l'OPP en tant que bénévole.



Présentation des rôles et fonctions du Conseil d'établissement

Un vidéo d'environ 4 minutes est présenté à l'assemblée afin d'expliquer les rôles du CÉ. Le CÉ est une instance décisionnelle et de concertation où des membres de l'équipe-école (enseignants, professionnels), des parents et des membres de la communauté sont réunis au moins cinq fois par an pour prendre des décisions sur la vie de l'école. Le CÉ est aussi un lieu de consultations, par exemple : le code de vie, les budgets, la grille-horaire, le plan contre l'intimidation, etc. Il y a environ cinq réunions par an dont la durée varie entre 90 et 120 minutes. Cette instance est obligatoire dans le régime québécois.

Madame Johnson explique que pour être sur le CÉ, il faut absolument être un parent de l'école. Il y aura 3 postes avec des mandats de deux ans à élire. L'assemblée a besoin de 3 personnes au total. De plus, il faudrait avoir au moins deux substituts afin de s'assurer d'obtenir le quorum lors des réunions. Il est proposé que les parents qui soumettent leur candidature et qui ne sont pas élus membres, soient automatiquement considérés comme substituts.

Les parents peuvent présenter leur candidature eux-mêmes ou avoir leur candidature proposée par un.e autre membre de l'assemblée.

Procédures de mises en candidature et d'élection

Six parents se proposent pour faire partie du conseil d'établissement, soit :
Caroline Favreau, Aubert Lavigne-Descôteaux, Jeremy Taws, Chantal Therrien, Élodie Fleury et Charles-Anthony Fortin.

Ils ont chacun un numéro (pour aider au vote secret) et chacun fait une brève description des motifs qui le ou la mènent à vouloir faire partie du CÉ.

Élection ou nomination des parents au CÉ et des substituts (min. 2)

Après un vote secret :

Les 3 parents suivants sont élus :

Jeremy Taws
Caroline Favreau
Élodie Fleury



École
Saint-Anselme

2743, rue De Rouen
Montréal (Québec) H2K 1N2
Téléphone : 514.596.5820
Courriel : stanselme@csdm.qc.ca
Site web : st-anselme.tsdm.ca

Les trois autres parents sont donc substitués :

Aubert Lavigne-Descôteaux
Chantal Therrien
Charles-Anthony Fortin.

Vote Élection ou nomination du représentant au comité de parents et de son substitut

Par tirage au sort, Julie Delisle est la représentante et Jeremy Taws le substitut.

Levée de l'assemblée à 19h00.

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

ANNEXE :

Suite à une prise de présence des membres de l'Assemblée par la secrétaire Annie Vaillancourt, le décompte est le suivant :

Environ 65 parents présents

Environ 25 enfants au SDG durant l'Assemblée